



Paris, le 20 avril 2017

La fable de *Claude le chat* ¹

Un chat errait dans les sous-sols de la Maison de la radio et il était à l'origine d'odeurs pestilentielles. La Direction de l'Etablissement se saisit du dossier considérant que son personnel devait être prioritaire pour occuper les sous-sols. Elle proposa que le chat soit purement et simplement éliminé. Ce fut l'affolement général lorsque l'affaire fut évoquée devant les instances représentatives du personnel, la direction craignant beaucoup un procès en inhumanité dans une brève du *Canard enchaîné*. Ordre fut donné pour que le chat soit pris en charge et correctement traité.

La Direction juridique alerta la Médecine du travail afin qu'il soit à jour de ses vaccins. La Délégation à la sécurité tenait particulièrement à tracer ses déplacements. Si le chat ne pouvait être détenteur d'un badge, il serait équipé d'une puce RFID qui indiquerait sa position en temps réel. La Direction de l'Etablissement comptait s'appuyer sur ces relevés pour optimiser la chasse aux petits rongeurs. Ainsi, l'histoire du chat commençait à nourrir les discussions. C'est alors que germa une idée inattendue au sein de la Diversification : organiser une visite payante des sous-sols intitulée *Cat'acombe*. La direction du Marketing imagina un prolongement du concept par une application numérique pour suivre *Claude le chat*. La Direction du numérique fut donc sollicitée et la Direction de la Communication approuvait la démarche qui allait dans le sens des transitions écologique et numérique !

Mais la période de congé laissait *Claude le chat* de nouveau livré à lui-même. Alors émergea l'idée d'une pension alternée entre le siège et les 43 radios locales avec push sur les réseaux sociaux. Les directeurs territoriaux de France Bleu furent consultés. Le plus entreprenant des deux songea à confier le soin de l'illustre félin à la société prestataire déjà en charge du changement des ampoules. Saisie, la Direction des A-chats écrivit une note au Secrétariat général pour insister sur le risque lié à la modification du cahier des charges rédigé dans le cadre de l'appel d'offre européen.

Finalement, la DRH réalisa une étude d'au moins 2mn 30 secondes pour déterminer que cette nouvelle tâche pouvait intégrer la fiche de poste du régisseur :

Il/Elle remplace les ampoules la litière en tant que de besoin.

Mais il fallait tout de même rendre des comptes au Conseil d'administration et un groupe de travail détermina des indicateurs utiles afin de délivrer une information chiffrée et montrer des résultats, à savoir des chiffres meilleurs que l'année précédente. Mieux valait anticiper le trait mordant du prochain rapport de la Cour des comptes.

Un producteur, heureux de travailler, accepta la commande du documentaire *Chat doc*. Devant la Maison de la Radio, il méditait. *Claude* était-ce un hommage à Claude Villers ? Certainement pas, nous sommes dans un autre monde.

Alors que la direction se met en branle pour du pipi de chat, il reste quelques âmes pour continuer à faire de la radio.

PS : Claude a fait des petits...

¹ Dans la ligne de *Olive le chat*, fable inventée à Bercy pour dénoncer la bureaucratie du ministère